

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 3001

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 19

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 10 :

« Elle fait l'objet d'un référencement auprès des ministères chargés de la santé et de la sécurité sociale qui est subordonné au respect de critères techniques et normatifs relatifs à la composition, à la qualité et aux modalités de distribution des produits. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'amélioration rédactionnelle.